



Reglement - Concours de nouvelles Origine(s)

Article 1 : Les Amis de la médiathèque organisent un concours de nouvelles en partenariat avec la médiathèque. Les textes sont à adresser à la médiathèque de Velaux. Trois prix seront remis : un par catégorie... Le concours est ouvert à tous, dans la catégorie déterminée selon l'âge du participant : 10/12 ans -13/15 ans -16 ans et plus

Article 2 : Thème du concours : Origines

Chacun a un récit de voyage à l'origine de son histoire. Choisissez un membre de votre famille et imaginez son parcours.

Article 3 : Pour rappel, une nouvelle est un écrit simple et cohérent, court et intense, qui représente des personnages peu nombreux, et se termine par une chute originale et déroutante. Une attention particulière sera portée par le jury sur l'orthographe, la grammaire et l'expression qui représenteront un moyen de départager les candidats.

Article 4 : Modalités : Cette nouvelle comportera au minimum une page et au maximum trois pages, format A4. Chaque texte est présenté avec son titre au début de la nouvelle sur la première page. La rédaction des nouvelles se fera sur feuilles blanches anonymes numérotées en bas de chaque page à droite. De plus l'auteur portera en haut et à droite de chaque page un code de son choix composé de 4 lettres et 4 chiffres qui sera reporté aussi sur la feuille d'inscription.

Article 5 : l'auteur(e) autorise la médiathèque de Velaux à diffuser sa nouvelle sur leur site internet.

Article 6 : Les textes accompagnés de la fiche d'inscription complétée seront à envoyer ou à déposer avant le mercredi 21 avril 2021 à la médiathèque.

Article 7 : Le jury se réunira afin de délibérer sur les différents textes proposés, il sera composé du personnel et de membres des « Amis de la médiathèque ». Il est rappelé aux concurrents que les décisions du jury sont sans appel et que le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 8 : La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A Velaux le 3 novembre 2020

P/O André Olanda,

Président des Amis de la médiathèque